



90 ans

à votre service

En France

1945 : la seconde guerre mondiale a laissé une partie de la France en ruine.

45 % des logements sont surpeuplés. Le confort est plus que rudimentaire : 90 % de la population n'a ni baignoire ni douche, 80 % pas de wc intérieurs et 48 % pas d'eau courante. Au déficit de logement s'ajoute la poussée démographique.

Dans ce contexte de pénurie, les prix des loyers flambent.

1948 : la loi du 19 septembre réglemente le calcul du loyer, crée l'allocation logement et institue le droit au maintien dans les lieux pour les locataires des immeubles anciens et du parc locatif social.

1950 : les HBM deviennent des Habitations à Loyer Modéré. Le logement social va assumer une vocation plus large et répondre à la demande des classes laborieuses mais aussi d'une population plus aisée qui ne parvient pas à se loger.

1953 : le décret du 6 août impose aux entreprises de plus de dix salariés le versement de 1 % de la masse salariale pour la participation à l'effort de construction.



CHARTRES HABITAT SE RACONTE EN NEUF DÉCENNIES...

1944-1953

La pénurie de logements



Jules Martin succède à M. Rivet, il sera Président de l'Office du 29 juin 1945 au 19 septembre 1954.

De décembre 1939 à décembre 1943, l'activité de l'Office a été à l'arrêt. Le Conseil d'Administration ne s'est réuni que pour approuver le budget. La guerre terminée, la situation de l'Office est difficile. Il faut reconstruire mais les recettes sont insuffisantes.

"Les matériaux de construction sont quasi inexistants, les entrepreneurs et architectes submergés de travail. Mais à cette époque tous ceux qui s'intéressaient à la question du logement nous poussaient de l'avant" (Jules Martin, Président du Conseil d'Administration, le 29 décembre 1949).

Un texte d'exception autorise, depuis la guerre, les HBM à suspendre le paiement des annuités d'emprunts et les loyers sont majorés de 20 % en 1947.

En 1948, la municipalité de Marcel Eugène Blanchard lance un slogan **"5 ans, 500 logements, 500 millions"** afin de remédier à la crise du logement.

Il faudra attendre la mise en location des 44 logements de Rechèvres en 1949 pour que l'Office envisage l'avenir avec confiance.



Rechèvres 44 (Archives Chartres Habitat).



JEU CONCOURS DES LOCATAIRES

QUIZ
N° 3

Question

En quelle année fut créée l'allocation logement ?

- 1945
- 1948
- 1953

Indiquez vos coordonnées au dos de ce bulletin de participation. Les photocopies ne sont pas admises.

**À gagner : lot de deux montres
(1 modèle homme, 1 modèle femme)
d'une valeur de 40 € (10 gagnants)**

Lisez attentivement cette publication pour répondre à ce Quiz. Déposez votre bulletin, ou adressez-le à : CHARTRES HABITAT, 23 rue des Bas-Bourgs, B.P. 60 137, 28003 Chartres **avant le 20 juin 2014**. Un tirage au sort sera effectué. Les gagnants seront informés par téléphone, mail ou courrier. Un seul coupon-réponse par foyer.

La reconstruction

L'Office lance ses premières grandes opérations de construction pour remédier au manque de logements et aux habitations insalubres. La priorité est donnée aux familles comptant au moins trois enfants de moins de 16 ans, l'Office procède d'ailleurs à des mutations entre les foyers n'ayant plus d'enfants "à charge" et les familles nombreuses.

1947 : Pose de la première pierre de Rechèvres 44.

Une commission d'attribution des logements est créée.

1949 : livraison de Rechèvres 44, (19 bâtiments, 44 logements)

1951 : livraison de 63 logements individuels à Bel Air

(logements de type économique).



Archives Chartres Habitat.



Archives Chartres Habitat.

1951-1953 : construction de Rechèvres 200

Les procédés de construction s'industrialisent.

Le Ministère de l'Urbanisme et de la Reconstruction ouvre sur le plateau de Rechèvres un chantier expérimental des nouveaux procédés de construction pour 200 logements individuels (T3 et T4).

Les logements seront livrés à l'Office après versement par celui-ci d'une participation de 10 % au frais de réalisation.

1952 : L'office prend en gérance cinq maisons construites par l'État rue d'Aboville dans le cadre de la reconstruction (dommages de guerre).

En 1951 l'Office HLM de Chartres compte 615 demandes de logement. Fin 1953, il gère 458 logements.



Logement insalubre, rue de la Corroierie en 1946, (Archives Chartres Habitat).

À Chartres

La ville de Chartres est libérée entre le 15 et 19 août 1944. 800 logements ont été détruits à Chartres et 3500 endommagés. La reconstruction durera plusieurs années.

La basse ville est insalubre, caractérisées par le défaut de propreté, d'eau potable et d'évacuation, ainsi que par le surpeuplement. Les constructions anciennes sont pour la plupart en bois et pisé.

La crise du logement est une des préoccupations dominantes des autorités publiques et de la municipalité.

En 1946, Chartres compte 26 422 habitants. Un quart de la ville est urbanisé, le reste est consacré à l'agriculture.

À partir des années cinquante, Chartres reprend ses fonctions de ville marché et de centre d'affaires pour l'agriculture, on y vient pour s'informer, s'outiller.

Chartres est alors une ville tranquille, avec une activité industrielle modeste, liée à l'activité agricole.

"Chartres habitat - 90 ans à votre service" **EXPOSITION PERMANENTE D'AVRIL À DÉCEMBRE 2014**
DANS LES LOCAUX DE CHARTRES HABITAT, 23 RUE DES BAS BOURGS À CHARTRES.



JEU CONCOURS DES LOCATAIRES

Nom.....Prénom.....
Réf. locataire.....(obligatoire)
Adresse.....
Code Postal.....Ville.....
Tél. fixe.....(obligatoire)
Tél. portable.....(obligatoire)
Mail.....
Date.....Signature.....

Dans le cadre de ses 90 ans Chartres Habitat vous propose de participer aux Quiz qui sont publiés dans ces éditions "spécial 90 ans", chaque mois, d'avril à décembre 2014.

Chaque Quiz est doté de lots différents.
Règlement complet déposé SELARL HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIES, Beaulieu, Deruelle, Fenoli-Rebellato, Roques, Huissiers de Justice à Chartres et sur notre site: www.chartres-habitat.com

